

ENTERTAINMENT TECHNICIAN CERTIFICATION PROGRAM

(PROGRAMME DE CERTIFICATION DES TECHNICIENS DE SPECTACLE)

GUIDE DU CANDIDAT

**TECHNICIEN EN DISTRIBUTION
ELECTRIQUE TEMPORAIRE**

EN VIGUEUR : FÉVRIER 2019

Tous droits réservés © 2019 par ESTA (ESTA)

Version 3.1 publiée en français en février 2019

L'ETCP [PSI Services] se réserve le droit de modifier ou de réviser de temps à autre, en tout temps, et ce, sans préavis, toute partie de l'ensemble du programme de certification des techniciens de spectacle, incluant, sans s'y limiter, toute politique, procédure et date limite, de même que les frais et les droits.

Adresser toute question ou toute demande d'information à :

Entertainment Technician
Certification Program
630 Ninth Avenue, Suite 609
New York, NY 10036
Tél. : 212 244-1505
Télé. : 212 244-1502
Courriel : etcp@esta.org
Site Web : <http://etcp.esta.org>

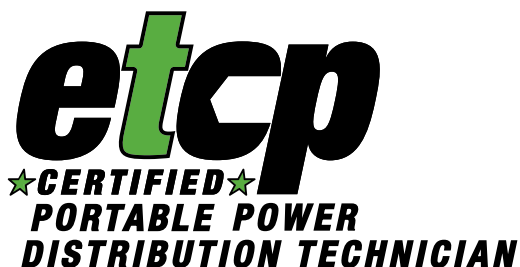
***Pour un service en français,
adrezsez-vous à :***

IATSE 514
4530 Rue Molson,
Montréal, QC H1Y 0A3
Tél.: (514) 937-7668
Télé. : (514) 937-3592
Courriel: info@iatse514.com
Site Web : <https://www.iatse514.net/>

L'administration des examens est assurée par : PSI Services

TABLE DES MATIÈRES

Obtenir la certification ETCP.....	5	Identification	17
Introduction.....	6	Articles à apporter	17
L'ETCP.....	6	Mesures de sécurité.....	17
Énoncé de vision	6	Durée de l'examen.....	18
Organisme d'examen indépendant.....	6	Restrictions	18
Politique de non-discrimination.....	6	Mauvaise conduite.....	18
Technicien en distribution électrique temporaire certifié ETCP	6	Droits d'auteur.....	18
Les examens	7	Après l'examen	18
Examens de simulation	7	Détermination des notes de passage	19
Droits d'examen.....	8	Résultats annulés ou retenus par l'ETCP ou l'PSI	19
<i>Tableau des droits d'examen</i>	8	Réussite de l'examen	19
<i>Rabais pour les membres</i>	8	Échec à l'examen	19
Critères d'admissibilité.....	9	Confidentialité.....	20
<i>Tableau de reconnaissance des acquis</i>	10	Duplicata du rapport de résultats	20
Demande d'admission.....	11	Politique disciplinaire de l'ETCP.....	20
Administration des examens	11	Politique d'appel.....	20
Inscription à un examen.....	11	Politique de révision de note	20
Droits exigés et remboursements	11	Politique de renouvellement.....	20
Arrangements particuliers pour les candidats handicapés.....	11	<i>Renouvellement de la certification</i>	21
Défaut de se présenter à un examen ou annulation	12	Code d'éthique et de conduite professionnelle.....	22
Dispense pour urgence	12	Experts en la matière.....	23
Conditions météorologiques inclémentes, panne de courant ou situation d'urgence	12	Membres du conseil ETCP.....	24
Contenu de l'examen	12		
Éléments non notés.....	13		
Plan du contenu d'examen – Gréeur de spectacle Aréna	14		
Échantillons de questions d'examen	16		
Passation de l'examen.....	17		



OBTENIR LA CERTIFICATION ETCP

Pour vous distinguer dans votre métier et faire preuve de motivation en matière de croissance professionnelle, il vous suffit d'obtenir la certification ETCP. Celle-ci constitue pour votre employeur la preuve que vous possédez les compétences et les habiletés dont il a besoin. La certification ETCP fait la promotion de la sécurité pour les techniciens, les artistes de spectacle et les spectateurs; elle constitue aussi une validation de vos compétences et leur reconnaissance par le public.

La certification personnelle est le processus volontaire par lequel un organisme privé accorde une reconnaissance à un individu qui a fait la démonstration d'un niveau élevé de connaissances, de compétence et d'habiletés. La certification signifie qu'un individu satisfait à des critères déterminés d'admissibilité, qui englobent la formation, l'expérience et l'instruction, et qu'il a subi avec succès un examen rigoureux et exhaustif. La certification dénote un engagement professionnel important envers le domaine d'activité et atteste cette expertise auprès des employeurs, des collègues et des organisations professionnelles.

Des études de faisabilité auprès des employeurs démontrent que quatre-vingt-un pour cent des employeurs encouragent leurs employés ou les personnes travaillant dans leurs lieux de spectacle à obtenir la certification en gréage. Assurez votre crédibilité et méritez la confiance de vos employeurs et collègues en obtenant la certification ETCP.

INTRODUCTION

Le présent guide contient des renseignements au sujet de l'examen et du processus de candidature à la certification ETCP à titre technicien en distribution électrique temporaire, en vertu du Programme de certification des techniciens de spectacle (ETCP). Il décrit la forme et le contenu de l'examen et guide le candidat dans toute la démarche menant de la candidature à l'examen. Pour plus de commodité, ce guide est également disponible pour téléchargement à partir du site Web de l'ETCP, à l'adresse <http://etcp.esta.org>.

L'ETCP

L'ETCP est un programme de ESTA ouvert à tous les professionnels de l'industrie du spectacle et du cinéma. Les organisations suivantes participent à la gouvernance de ce programme : l'Actsafe, l'Alliance of Motion Picture and Television Producers (AMPTP), le Broadway Across America, le Broadway League, le Canadian Institut canadien des technologies scénographiques (CITT/ICTS), le Cirque du Soleil / MGM MIRAGE, les Disney Theatrical Productions, l'International Alliance of Theatrical Stage Employees (IATSE), l'International Association of Venue Managers (IAVM), l'InfoComm International, la Live Nation, la NBC Universal, le Production Resource Group (PRG), le TEA, et le United States Institute for Theatre Technology (USITT). Pour plus d'information, veuillez visiter le site Internet <http://etcp.esta.org>.

ÉNONCÉ DE VISION

L'ETCP a été mis sur pied pour développer un programme de certification des employés accrédité par l'ANSI afin de reconnaître les personnes qui ont fait la démonstration des connaissances, des habiletés et des compétences requises dans des domaines déterminés des technologies du spectacle. En fournissant une évaluation indépendante et complète des connaissances, des compétences et des habiletés dans des domaines déterminés des

technologies du spectacle, le programme vise à renforcer la sécurité, à réduire les risques en milieu de travail, à améliorer le rendement, à stimuler la formation et à donner une reconnaissance en bonne et due forme aux compétences professionnelles des techniciens de spectacle.

ORGANISME D'EXAMEN INDÉPENDANT

L'ETCP a conclu un contrat avec PSI Services LLC (PSI) pour l'assister dans l'élaboration, l'administration, la correction et l'analyse des examens de certification ETCP. L'PSI, dont les bureaux sont situés dans la région métropolitaine de Kansas City, aux États-Unis, est un chef de file en matière d'examens de certification et de délivrance de brevets pour le compte d'organisations professionnelles.

POLITIQUE DE NON-DISCRIMINATION

L'ETCP et l'PSI ne pratiquent aucune discrimination entre les candidats, en matière de race, de couleur, de foi, de sexe, d'âge, de religion, de nationalité, de lignage ancestral, de handicap, de statut de licenciement militaire, d'orientation sexuelle ou d'état matrimonial.

TECHNICIEN EN DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE CERTIFIÉ ETCP

Cette certification répond à un besoin de l'industrie du divertissement de définir les connaissances et les compétences requises en ce qui a trait au montage, à l'utilisation et au démontage de réseaux de distribution électrique temporaire. Les documents de certification prouvent qu'une personne possède les connaissances requises et permet à l'employeur de déterminer si cette personne est qualifiée à titre de technicien en distribution électrique temporaire.

La certification de ETCP pour les techniciens en distribution électrique temporaire englobe un grand nombre de travailleurs de l'industrie comme des éclairagistes, des machinistes, des techniciens pour le montage ou le démon-

tage de distribution électrique, ainsi que le personnel de maintenance des installations pour un grand nombre d'événements. Cette certification cible les deux-tiers supérieurs des gens travaillant dans ce domaine dans différents types d'installations et divers secteurs de l'industrie du spectacle (entreprise, salon professionnel, événement extérieur, pièce de théâtre, plateau de tournage).

EXAMEN

Les examens de certification ETCP sont conçus pour vérifier un corpus de connaissances bien défini, représentatif de la pratique professionnelle courante en distribution électrique temporaire. Un examen de certification réussit vérifie un vaste champ de connaissances dans la discipline pertinente. Le contenu des examens de certification de distribution électrique temporaire ETCP a été élaboré sur la base d'une analyse des tâches réalisées à l'échelle nationale. L'étude s'est appuyée sur des sondages auprès des praticiens du domaine pour déterminer les tâches qui sont exécutées régulièrement et qui sont considérées comme importantes pour une pratique compétente. Les examens ont été mis au point grâce à l'effort combiné d'experts qualifiés en la matière et de professionnels en conception d'examens qui les ont rédigés en respectant le plan de contenu établi par l'ETCP pour ses examens de certification.

L'examen de certification pour le technicien en distribution électrique temporaire ETCP consiste en 165 questions à choix multiples, dont 150 questions qui sont notées. Chaque question présente quatre choix de réponse (A, B, C, D) dont l'un correspond à la bonne réponse. On alloue trois heures aux candidats pour terminer l'examen.

Les candidats acceptés par l'ETCP qui réussissent l'examen reçoivent l'un ou l'autre des titres suivants :

Technicien en distribution électrique temporaire certifié ETCP

Le présent guide fournit des renseignements particuliers relativement à cet examen. Pour présenter sa candidature, une personne doit remplir le formulaire d'inscription et l'expédier à ETCP, avec tous les documents à l'appui demandés ainsi que les droits d'examen exigés (en dollars américains). ETCP recommande que les candidats conservent des copies de tous les documents présentés avant de les expédier par courrier recommandé ou par un autre service de courrier assurant un suivi des livraisons. On peut télécharger le guide et les formulaires de candidature à partir du site Internet de ETCP, à l'adresse <http://etcp.esta.org>.

EXAMENS DE SIMULATION

Comme de nombreuses personnes n'ont peut-être pas passé d'examen depuis un certain temps, l'ETCP a mis au point un outil d'aide à l'étude que les candidats trouveront sans doute utile. Il s'agit d'un examen de simulation de cinquante questions, disponible à peu de frais sur Internet. Cet examen informatisé constitue un outil efficace d'autoévaluation. Aucune inscription n'est nécessaire pour passer un examen de simulation. Tout candidat intéressé peut passer l'examen en privé, à la maison, au bureau ou en tournée, au moment qui lui convient le mieux.

On fournit ensuite des rapports de résultats pour aider les candidats à déterminer les champs de connaissance à approfondir. L'examen est disponible au coût de 40 \$US, sur le site www.goamp.com. Trouver le bouton « Candidates » et naviguer vers ETCP pour choisir l'examen offert en distribution électrique temporaire en français.

DROITS D'EXAMEN

Les droits d'inscription et d'examen pour ces titres de compétence sont les suivants :

Technicien en distribution électrique temporaire certifié ETCP : 650 \$US

Rabais pour les membres

Un rabais de 100 \$US s'applique aux candidats qui sont membres ou employés de l'une des organisations suivantes :

Alliance internationale des employés
de scène, de théâtre et de cinéma
(AIEST)

Alliance of Motion Picture and
Television Producers (AMPTP)

Canadian Institute for Theatre
Technology/Institut canadien
des technologies scénographiques
(CITT/ICTS)

International Association of Venue
Managers (IAVM)

InfoComm International

The League of American Theatres
and Producers

ESTA

TEA

United States Institute for Theatre
Technology (USITT)

Remarque : Les personnes qui sont membres de plus d'une des organisations ci-dessus ne peuvent se prévaloir que d'un seul rabais de 100 \$US par examen. Les candidats doivent fournir, avec leur formulaire d'inscription, des documents vérifiables prouvant leur appartenance en règle aux organisations susmentionnées, comme un certificat ou une carte de membre.

Tableau des droits d'examen

	Non-membre	Membre
Premier examen	650 \$US	550 \$US
Second examen dans l'année civile	450 \$US	350 \$US
Second examen après un an	650 \$US	550 \$US
Droits de reprise d'un examen dans les deux ans	225 \$US	175 \$US
Examens hors du Canada et des États-Unis	Ajouter 50 \$US	Ajouter 50 \$US

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le candidat doit être âgé d'au moins 21 ans. ETCP utilise un système de points pour déterminer l'admissibilité des candidats aux examens. Un candidat doit réunir un total de 20 points pour s'inscrire à l'examen de technicien en distribution électrique temporaire du Programme de certification des techniciens de spectacle. Le tableau ci-après décrit l'attribution des points pour les diverses expériences de travail, pour la formation reçue en stage et en apprentissage, les permis d'exercer, de même que pour les études terminées. On peut obtenir des points par l'expérience seulement ou par une combinaison des facteurs susmentionnés. Pour toute question relative à l'admissibilité à l'examen, veuillez écrire à l'adresse etcp@esta.org ou composer le numéro 212-244-1505, ext. 705

Tableau de reconnaissance des acquis

Type d'expérience	Points	Documentation requise
Expérience de travail en distribution électrique temporaire	1 point par 100 heures par incrément minimum de 100 heures 1 000 heures (10 points) dans une année sont l'équivalent de 20 heures par semaine	Un historique d'emploi suffisamment détaillé et les coordonnées des personnes ressources pour permettre une vérification par ETCP. (De l'expérience acquise en cours d'études ne compte pas comme expérience de travail.)
Stage	1 point par 200 heures; maximum de 5 points	Le formulaire Évaluation du demandeur dûment rempli par le responsable du stage.
Apprentissage	1 point par 100 heures; maximum de 10 points	Le formulaire Évaluation du demandeur dûment rempli par le responsable de l'apprentissage.
<i>Remarque : Les crédits pour études peuvent compter pour un maximum de 10 points.</i>		
Aide-électricien	7	Un document vérifiable, comme une copie du permis.
Maître électricien	10	Un document vérifiable, comme une copie du permis.
<i>Remarque : Les crédits pour études peuvent compter pour un maximum de 10 points. Les diplômes doivent provenir d'un établissement d'enseignement reconnu.</i>		
Diplôme d'études collégiales (DEC) ou Grade d'associé	2	Un relevé de notes officiel de l'établissement d'enseignement émetteur; les photocopies ne sont pas acceptées.
Diplôme d'études collégiales (DEC) dans le domaine des technologies scénographiques ou du divertissement (ATM)	3	Un relevé de notes officiel de l'établissement d'enseignement émetteur; les photocopies ne sont pas acceptées.
Diplôme universitaire de 1 ^{er} cycle (baccalauréat ou équivalent anglophone)	3	Un relevé de notes officiel de l'établissement d'enseignement émetteur; les photocopies ne sont pas acceptées.
Diplôme universitaire de 2 ^e cycle (maîtrise ou équivalent anglophone)	1	Un relevé de notes officiel de l'établissement d'enseignement émetteur; les photocopies ne sont pas acceptées.
Diplôme universitaire de 2 ^e cycle (maîtrise ou équivalent anglophone) dans le domaine des technologies scénographiques	3	Un relevé de notes officiel de l'établissement d'enseignement émetteur; les photocopies ne sont pas acceptées.

DEMANDE D'ADMISSION

Le candidat doit présenter son formulaire d'inscription et tous les documents à l'appui à l'ETCP qui en fera l'évaluation pour déterminer s'il satisfait aux exigences pour se présenter à l'examen ou s'il dépasse celles-ci. Si la demande est rejetée pour quelque raison que ce soit, incluant, sans s'y limiter, des renseignements incomplets, inexacts ou invérifiables, le candidat se voit rembourser les droits d'inscription, moins un montant de 200 \$US à titre de frais d'administration.

ADMINISTRATION DES EXAMENS

L'examen en français n'est offert que sous forme écrite (sur support papier), et ce, à des dates déterminées au cours de l'année. Les candidats doivent télécharger le formulaire de demande d'admission à l'examen écrit par arrangement préalable qui s'intitule Examen écrit sur place-Formulaire de demande de certification comme technicien en distribution électrique temporaire.

Les candidats devront vérifier auprès de l'organisme commanditaire les dates limites de demande d'inscription. Les demandes doivent ensuite être acheminées aux bureaux de l'ETCP à l'adresse suivante: 630 Ninth Avenue, Suite 609 New York, NY 10036 USA.

Seul un employeur, un groupe syndical ou une association peuvent organiser la tenue d'un examen écrit. Veuillez contacter le directeur de la certification au 212 244-1505 ou écrire à l'adresse etcp@esta.org si vous souhaitez organiser la tenue d'un examen pour votre groupe ou votre entreprise.

Les candidats qui souhaitent passer l'examen en anglais à un centre d'examen informatisé doivent remplir le formulaire intitulé Examen informatisé - Formulaire de demande de certification en distribution électrique temporaire et suivre les directives permettant de fixer une date d'examen. La version anglaise du Guide du candidat peut être téléchargée à partir du site <http://etcp.esta.org>.

INSCRIPTION À UN EXAMEN

Les candidats doivent d'abord s'assurer que leur demande d'admission à l'examen ETCP est correctement remplie et que l'information qu'elle contient est exacte. Une demande remplie avec soin est gage d'un traitement rapide et efficace. L'ETCP envoie un avis par écrit aux candidats inscrits, leur indiquant la date et le lieu de l'examen

DROITS EXIGÉS ET REMBOURSEMENTS

Les candidats doivent joindre les droits exigés (en dollars américains) à leur demande d'admission à l'examen ETCP. On peut faire ce paiement par carte de crédit (Visa, MasterCard ou American Express), ou encore par chèque ou mandat-poste à l'ordre de l'ETCP. Les droits d'examen ne sont pas transférables. Les candidats qui désirent se désister après avoir soumis une demande d'admission doivent le faire dans l'intervalle d'une année suivant la date d'acceptation de leur demande. Les droits d'examen sont alors remboursés, moins des frais d'administration de 200 \$US.

Les transactions refusées par carte de crédit ou par chèque peuvent être sanctionnées par des frais d'administration de 25 \$US.

ARRANGEMENTS PARTICULIERS POUR LES CANDIDATS HANDICAPÉS

L'ETCP et l'PSI se conforment aux législations municipales, provinciales et fédérales en vigueur relatives à l'exercice des droits des personnes handicapées et visent à ne priver aucune personne handicapée de la possibilité de passer l'examen seulement en raison de son handicap. L'psi fournit donc des accommodements raisonnables aux personnes handicapées.

L'accès en fauteuil roulant est disponible dans toutes les salles d'examen. Les candidats souffrant de déficiences visuelles ou physiques qui les empêchent de passer l'examen dans des conditions ordinaires peuvent demander des accommodements et des arrangements

particuliers. Pour ce faire, il faut remplir le formulaire intitulé Demande d'arrangements particuliers pour les examens, fournir tous les documents à l'appui demandés et présenter la demande ainsi que les droits au moins 45 jours ouvrables avant la date désirée d'examen. Veuillez donc informer l'ETCP de vos besoins en matière d'arrangements particuliers lorsque vous faites votre demande d'admission à l'examen, en remplissant le formulaire Demande d'arrangements particuliers pour les examens.

DÉFAUT DE SE PRÉSENTER À UN EXAMEN OU ANNULATION

À moins qu'une dispense pour urgence ne soit accordée (voir plus bas), le candidat se voit facturer des frais d'annulation supplémentaire temporaire de 150 \$US, dans n'importe quelle des circonstances suivantes :

Le candidat se présente avec un retard de plus de 15 minutes à un examen.

Le candidat ne se présente pas à l'examen à la date prévue.

Le candidat devra alors verser 150 \$US en droits et prendre l'examen écrit dans les prochains dix-huit mois, à défaut de quoi tous les droits payés seront perdus et sa demande d'inscription sera annulée.

DISPENSE POUR URGENGE

Les candidats qui sont incapables de passer l'examen à la date prévue peuvent obtenir une dispense de l'ETCP. Cette dispense permet au candidat de choisir une nouvelle date pour l'examen écrit, sans pénalité. On peut accorder des dispenses dans les cas suivants :

Un désastre se produisant dans le cadre d'un état d'urgence.

Le décès d'un membre de la famille immédiate du candidat dans les 14 jours précédant la date de l'examen. On demande alors une copie du certificat de décès ou de l'avis de

décès pour justifier la dispense des frais d'annulation et de planification d'un nouveau rendez-vous.

La maladie ou une blessure; un certificat de médecin est alors exigé.

Prière de communiquer avec l'ETCP pour toute question ou préoccupation relativement à l'obtention d'une dispense pour cas d'urgence.

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES INCLÉMENTES, PANNE DE COURANT OU SITUATION D'URGENCE

Dans les cas de mauvaises conditions météorologiques ou d'autres situations d'urgence imprévues, c'est l'PSI qui détermine si les circonstances justifient l'annulation et le choix d'une nouvelle date d'examen. L'examen sera alors reporté à une date ultérieure et les candidats seront avisés de la nouvelle date d'examen.

On prend toutes les mesures possibles pour que les examens aient lieu à la date prévue; toutefois, si un examen était annulé, tous les candidats touchés recevraient par la suite un avis précisant l'établissement d'une nouvelle date.

CONTENU DE L'EXAMEN

L'examen de trois heures en 165 questions est conçu pour vérifier le niveau de connaissance du candidat en matière de pratiques en électricité. L'examen est élaboré par l'ETCP. Un groupe d'experts choisis dans une large gamme d'environnements de travail et de zones géographiques préparent les questions. On peut consulter la liste de ces experts en la matière à la page 23. L'examen consiste en des questions à choix multiples, offrant toutes quatre choix de réponses; elles sont rédigées avec trois niveaux cognitifs différents :

Ces trois niveaux cognitifs représentent une façon structurée de décrire les procédés utili-

1 Rappel des connaissances : On fait appel à la capacité de se rappeler des informations particulières ou de les reconnaître.

2 Applications : On fait appel à la capacité de comprendre, d'établir des relations et d'appliquer les connaissances à des situations nouvelles ou changeantes.

3 Analyse : On fait appel à la capacité d'analyser et de synthétiser de l'information, de déterminer des solutions et (ou) d'évaluer l'utilité d'une solution.

sés par les praticiens en milieu de travail. Une description du contenu de l'examen se trouve à la page suivante.

ÉLÉMENTS NON NOTÉS

Chaque examen ETCP comporte 165 questions dont 150 sont des éléments notés. En raison du grand nombre de candidats qui se présentent à l'examen de l'ETCP, on doit disposer d'une généreuse banque de questions et

faire la rotation de celles-ci afin d'éviter que les candidats ne voient les mêmes questionnaires que leurs collègues. Notre société d'exams, PSI Services (PSI), inclut les 15 éléments de pré-test afin d'aider le comité des examens à recueillir des statistiques significatives sur de nouvelles questions qui pourraient ultérieurement compter à titre d'éléments notés.

Le fait d'introduire ces questions de pré-test confère à tous les candidats l'assurance que leur note est le résultat de méthodes de mesure éprouvées et que les questions notées sont le reflet des pratiques actuelles. Ces questions de pré-test se retrouvent disséminées dans l'ensemble de l'examen pour faire en sorte que les candidats y répondent avec le même soin que celui qui est accordé aux questions notées. Ces 15 questions ne comptent pas dans la note de passage de l'examen. Il est courant d'insérer des éléments de pré-test dans le milieu de la reconnaissance professionnelle, et la plupart des examens conçus en vue de la délivrance d'un titre comportent des questions de pré-test.

PLAN DU CONTENU DE L'EXAMEN

Sujet d'examen	Nombre de questions
1. COMPÉTENCES EN ÉLECTRICITÉ	66
A. MISE EN PRATIQUE DES CONNAISSANCES	16
1. Calcul à l'aide de formules utilisant des principes en électricité (comme la loi d'Ohm, la fonction puissance, calcul de la puissance (W) à l'intensité (A))	
2. Calcul à l'aide de formules utilisant la théorie et la pratique du courant alternatif (à savoir, les systèmes triphasés, le facteur de puissance)	
3. Exécution de tâches et de procédures à l'aide d'instruments de mesure (voltmètre, ampèremètre, ohmmètre, entre autres) et de dispositifs de vérification de mise à la terre	
B. INSTALLATION ET UTILISATION DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES	30
1. Installation d'équipement de distribution électrique temporaire (comme des armoires de gradateurs et de relais, d'unités de distribution électrique, de contrôle de moteurs, de systèmes audio, de projection ou de vidéo)	
2. Génératrices ou transformateurs portatifs (p. ex., évaluation, capacité, raccordement, mise à la terre, placement, permis)	
3. Câblage des circuits de dérivation (comme pour les moteurs pour le gréage, pour les luminaires, pour la vidéo ou la projection, pour le son, pour l'automatisation, pour les effets spéciaux, pour l'utilisation d'ASI, pour la tension (V), pour les gradateurs ou interrupteurs)	
4. Câblage d'alimentation (comme les câbles d'alimentation : à conducteur dénudé (bare-end), les connecteurs unipolaires à verrouillage)	
5. Techniques sécuritaires de mise à la terre	
6. Câblage des éléments de décor	
7. Applications environnementales spécialisées (comme la protection contre les intempéries, l'éclairage, les emplacements extrêmement secs ou humides, la protection à l'aide de DDFT (GFCI))	
C. ASSEMBLAGE, INSTALLATION, DÉPANNAGE ET ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE	20
1. Connecteurs électriques	
2. Rallonges électriques	
3. Câbles d'alimentation portatifs	
4. Câbles multiconducteurs	
5. Armoires de gradateurs et de relais (à savoir, les exigences correspondantes en matière d'électricité)	
6. Équipement de distribution électrique	
2. COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ÉLECTRICITÉ	35
A. CONFORMITÉ AUX LOIS, CODES, NORMES ET PERMIS DE NIVEAUX LOCAL, PROVINCIAL ET NATIONAL	15
1. NFPA 70 Code national de l'électricité (Canada/États-Unis)	
2. NFPA70E Standard for Electrical Safety in the Workplace (États-Unis) / CSA Z 462 (Canada)	
3. OSHA (États-Unis) / PSTSP (Canada)	
4. PLASA/ANSI	
5. Toute autre norme des autorités compétentes (comme la norme NFPA 101, Life Safety Code, ou celles des codes du bâtiment, de l'ADA et des laboratoires d'essai reconnus à l'échelle nationale)	

B. RESPECT DES MESURES DE SÉCURITÉ

20

1. Sécurité en électricité
 - a. Prévention contre les chocs électriques
 - b. Démarrage et arrêt des systèmes
 - c. Cadenassage et étiquetage
 - d. Raccordement à des systèmes existants
 - e. Mesures de sécurité relatives aux arcs électriques
 - f. Prévention des incendies et d'atténuation du risque
 - g. Mesures relatives aux matières dangereuses (p. ex., fuites d'huile ou d'essence, émanations de vapeurs)
2. Utilisation d'équipement de protection individuelle
 - a. Risques électriques (comme des gants de protection contre la tension (V) et des vêtements de protection contre les arcs)
 - b. Chutes (harnais, coulisseau, cordage, points d'ancrage, entre autres)
 - c. Ouïe (p. ex., des bouchons, un casque antibruit)
 - d. Vue (écran facial, lunettes de sécurité, entre autres)
 - e. Respiration (p. ex., un masque à particules ou un appareil respiratoire)
3. Mesures d'urgence
 - a. Exécution de mesures de base en cas d'incendie (p. ex., la manipulation d'un extincteur portatif)
 - b. Exécution des premiers soins de base
 - c. Exécution de RCR ou utilisation d'un DEA
 - d. Élaboration d'un plan d'évacuation en cas d'urgence (sorties, service de gestion des urgences, éclairage de secours)

3. PLANIFICATION DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES POUR LE DIVERTISSEMENT

49

A. ÉVALUATION DES BESOINS EN ÉLECTRICITÉ

20

1. Nature des charges (p. ex., éclairage, son, vidéo/projection, équipement critique pour la sécurité, moteurs, harmoniques, courant d'armore, facteur de puissance, matériel d'automatisation)
2. Tension (V) et fréquence
3. c.a./c.c.
4. Intensité (A) et équilibre des phases ou des charges
5. Fluctuation de la demande requise
6. Règles fondamentales sur les réseaux d'alimentation portatifs
7. Phases (p. ex., monophasé, triphasé)
8. Mise à la terre (p. ex., isolée, équipement, technique, continuité de masse)
9. Dispositif de sectionnement
10. ASI et réseaux d'alimentation de secours
11. DDFT (GFCI)
12. Dispositif de protection de surintensité
13. Coordination en cas de problème de courant (p. ex., les fuites à la terre par court-circuit (SCCR))

B. ÉVALUATION DE LA PERTINENCE DES SOURCES D'ALIMENTATION PERMANENTES EXISTANTES

10

1. Capacité de l'alimentation (comme le panneau d'alimentation de l'édifice, la protection contre les surintensités, le courant de défaut disponible)
2. Évaluation des panneaux raccordés proposés; dispositifs de raccordement temporaires (p. ex., borniers, cosses, terminaux)
3. Évaluation des panneaux raccordés proposés; dispositifs de raccordement permanents (p. ex., des connecteurs unipolaires à verrouillage, des connecteurs à broches ou des manchons de raccordement, des connecteurs de type PowerLock)

C. ÉVALUATION DES SPÉCIFICATIONS

13

1. Transformateurs (comme le facteur K, l'atténuation d'harmoniques)
2. Génératrices portatives (capacité et tension (V), entre autres)
3. Réseaux de câbles d'alimentation portatifs (p. ex., le courant admissible, la baisse de tension (V))
4. Câblage du circuit de dérivation (p. ex., le courant admissible, la baisse de tension (V))
5. Protection contre les surintensités
6. DDFT (GFCI)
7. Plans de mise à la terre
8. Systèmes de gestion des câbles (supports, chutes de câbles, dispositifs de retenue, installations électriques, calcul des poids, dispositifs de sécurité)

D. DOCUMENTATION

6

1. Interprétation des diagrammes ou plans (plans d'éclairage, plans de contrôle, schémas unifilaires, schémas électroniques, entre autres)
2. Élaboration de listes d'équipement (p. ex., commandes, raccordements)

NOMBRE TOTAL DE QUESTIONS

150

**ÉCHANTILLONS
DE QUESTIONS D'EXAMEN**

On trouvera ci-après des exemples de questions dont le contenu et le style sont similaires à ce que vous verrez dans votre examen. Utilisez ces questions types pour vérifier votre compréhension des sujets de l'examen. À cette fin, les réponses sont fournies.

1. La panneau de service a une intensité nominale de 400 A. Quelle est la charge continue maximale pouvant être tirée de ce panneau?

- A. 260 A
- B. 320 A
- C. 360 A
- D. 400 A

2. Sur un connecteur NEMA, le nombre après le trait d'union indique?

- A. Les phases
- B. Les pôles
- C. La tension
- D. Le courant nominal

3. Quel est le seuil de déclenchement d'un DDFT (GFCI) de classe A?

- A. 0,6 A
- B. 6 mA
- C. 20 mA
- D. 30 mA

PASSATION DE L'EXAMEN

La journée de votre examen, rendez-vous à la salle d'examen à l'heure indiquée dans votre lettre de confirmation; vous aurez ainsi le temps de vous inscrire et de faire prendre votre photo pour votre carte d'identité. **ON REFUSE L'ENTRÉE À UN CANDIDAT QUI SE PRÉSENTE AVEC PLUS DE 15 MINUTES DE RETARD.**

IDENTIFICATION

Pour être admis à l'examen écrit, le candidat doit présenter deux documents d'identification dont l'un porte une photo récente. Les deux documents doivent être en vigueur et comporter le nom et la signature du candidat. Le candidat doit aussi signer un registre des présences à titre de vérification de son identité.

Les documents d'identification avec photo acceptables comprennent le permis de conduire, une carte d'identité délivrée par le gouvernement ou un passeport valide, tous ces documents devant être en vigueur et comporter une photo. Les cartes d'identité par un employeur ou une institution d'enseignement ou toute autre carte d'identité à caractère temporaire ne sont PAS acceptées comme document d'identification principal.

LE CANDIDAT DOIT PRÉSENTER DES DOCUMENTS D'IDENTIFICATION APPROPRIÉS POUR ÊTRE ADMIS DANS LA SALLE D'EXAMEN. Le défaut de présenter les documents d'identification demandés est considéré comme un défaut de se présenter à l'examen. Le cas échéant, les droits d'examen ne sont pas remboursés.

ARTICLES À APPORTER

En plus des documents d'identification mentionnés ci-dessus, le candidat doit aussi apporter les articles suivants pour l'examen :

Calculatrice

Quelques questions d'examen peuvent nécessiter l'emploi d'une calculatrice. On ne permet durant l'examen que les calculatrices silencieuses, non programmables et non dotées de dispositif d'impression sur papier. On vérifiera la conformité des calculatrices à ces règles, avant que les candidats ne soient admis dans la salle d'examen.

Échelle d'architecte

On peut trouver les réponses à quelques questions d'examen en préparant un schéma au moyen d'une échelle d'architecte. On recommande une échelle d'architecte standard de 12 po.

MESURES DE SÉCURITÉ

L'ETCP et l'PSI appliquent des normes établies en matière d'administration des examens et de mesures de sécurité pour faire en sorte que tous les candidats se voient offrir des chances égales de faire la démonstration de leurs habiletés.

Les mesures de sécurité suivantes s'appliquent durant un examen :

Les examens constituent une propriété exclusive. On ne permet pas dans la salle d'examen de caméra, de notes, de magnétophone, d'assistant numérique, de téléavertisseur, ni de téléphone cellulaire.

Aucun invité, visiteur ou membre de la famille n'a accès à la salle d'examen ou à l'aire de réception.

On ne doit apporter dans la salle d'examen aucun effet personnel, article de valeur ou arme. On ne peut apporter que son portefeuille et ses clés dans la salle d'examen, et l'PSI n'assume aucune responsabilité pour les articles laissés dans la salle.

DURÉE DE L'EXAMEN

Les candidats disposent d'un maximum de trois heures pour passer l'examen. Les candidats peuvent utiliser une montre pour gérer leur temps, s'ils le désirent. L'examen n'est donné qu'au jour et à l'heure de la séance à laquelle le candidat s'est inscrit.

Si le candidat doit quitter la salle pour quelque raison que ce soit, il doit en aviser le censeur de l'examen. Toutefois, il n'y aura pas de prolongation de la période d'examen pour le temps perdu en quittant la salle.

RESTRICTIONS

Les règles suivantes s'appliquent de manière stricte pendant l'examen :

On n'autorise aucun effet personnel dans la salle d'examen, si ce n'est une calculatrice et une échelle d'architecte.

Les crayons sont fournis à l'arrivée du candidat.

On fournit du papier brouillon pour utilisation pendant l'examen.

Le papier brouillon doit être remis au surveillant à la fin de l'examen; dans le cas contraire, on retiendra les résultats de l'examen.

Le candidat ne peut sortir de la salle d'examen aucun document, ni note de quelque nature que ce soit.

Aucune question sur le contenu de l'examen n'est permise au cours de l'examen.

Il est interdit de manger, de boire ou de fumer dans la salle d'examen.

Le candidat peut prendre des pauses à sa convenance, mais le temps utilisé ne sera pas compensé.

MAUVAISE CONDUITE

Tout individu qui se rend coupable des actions décrites ci-après peut se voir expulser de la salle d'examen; ses résultats ne compteront pas et les droits d'examen ne lui seront pas remboursés. Exemples d'actes dérogatoires :

Déranger, injurier autrui ou refuser de coopérer de façon générale.

Utiliser des moyens de communication électroniques comme un téléavertisseur, un téléphone cellulaire ou un assistant personnel.

Donner ou recevoir de l'aide ou faire naître des soupçons à cet égard.

Tenter d'enregistrer l'examen ou de prendre des notes.

Tenter de passer l'examen à la place de quelqu'un d'autre.

Être surpris avec des notes, des livres ou d'autres aides.

DROITS D'AUTEUR

Toutes les questions d'examen sont protégées en vertu des droits d'auteur de ESTA. Il est interdit en vertu des lois fédérales sur le droit d'auteur de copier, de reproduire, d'enregistrer, de distribuer ou de montrer ces questions d'examen par quelque moyen que ce soit, en tout ou en partie. Les contrevenants s'exposent à des peines civiles et criminelles sévères.

APRÈS L'EXAMEN

À la fin de l'examen, on demande aux candidats de remplir un court formulaire d'évaluation relativement à leur perception de la séance d'examen. Les résultats de l'examen sont transmis uniquement sous forme écrite, remis en personne ou envoyés par courrier. On ne donne pas de résultat par téléphone, ni par courriel ou par télécopieur.

Le bulletin remis indique seulement «pass» ou «fail», c'est-à-dire «succès» ou «échec». Il peut toutefois fournir aussi des détails additionnels, comme la note brute par section importante. La note brute correspond au nombre de réponses correctes. Le succès ou l'échec est fonction de la note brute.

DÉTERMINATION DES NOTES DE PASSAGE

La méthodologie employée pour établir la note minimale de passage est la méthode Angoff, appliquée au cours d'une étude du point de passage par un groupe d'experts en la matière. Les experts évaluent chacune des questions de l'examen pour déterminer combien de bonnes réponses sont nécessaires pour faire la démonstration des connaissances et des habiletés nécessaires pour réussir l'examen. Le résultat d'un candidat dépend donc des connaissances et des habiletés dont il fait preuve et non de la performance des autres candidats.

Les notes de passage varient légèrement d'une version à l'autre de l'examen. Pour assurer l'équité à tous les candidats, on utilise un processus d'étalonnage. Ce processus suppose que l'on sélectionne un mélange approprié de questions individuelles pour chacune des versions d'examen, tout en respectant la distribution des exigences en matière de contenu du plan d'examen. Comme chacune des questions a fait l'objet d'un prétest, on peut lui assigner un degré de difficulté. Le processus analyse alors le niveau de difficulté de chacune des questions choisies dans chacune des versions de l'examen, afin d'apparier d'aussi près que possible le niveau de difficulté de chacune des versions. Dans un but d'équité, on compense les légères variations de niveau de difficulté en ajustant la note de passage vers le haut ou vers le bas, en fonction du degré de difficulté générale révélé par les statistiques pour le groupe de questions notées qui font partie d'une version particulière de l'examen.

RÉSULTATS ANNULÉS OU RETENUS PAR L'ETCP OU L'PSI

L'ETCP et l'PSI sont responsables de la validité et de l'intégrité des notes dont ils font rapport. À l'occasion, un dysfonctionnement d'ordinateur ou la mauvaise conduite d'un candidat peut rendre une note suspecte. L'ETCP et l'PSI se réservent le droit d'annuler ou de retenir des résultats d'examen, si, après enquête, on découvre qu'il y a eu violation des règles.

De plus, le conseil de l'ETCP se réserve le droit de retenir périodiquement des résultats d'examen pour les réviser à titre d'assurance qualité. L'ETCP avise les candidats dont elle retient temporairement les résultats pour quelque raison que ce soit.

RÉUSSITE DE L'EXAMEN

Les candidats qui réussissent l'examen reçoivent :

Un certificat ETCP détaillant leurs compétences à titre de technicien en distribution électrique temporaire certifié ETCP

Une carte d'identité au format d'une carte de crédit, comportant leur photo et leur titre de technicien en distribution électrique temporaire certifié ETCP

Une épinglette, un insigne et un autocollant d'identification comme technicien en distribution électrique temporaire certifié ETCP

ÉCHEC DE L'EXAMEN

Les candidats qui échouent à l'examen ETCP peuvent se réinscrire au même examen deux fois au cours d'une période de deux ans, sans avoir à soumettre à nouveau une demande d'inscription et les documents à l'appui. Le plein tarif de reprise est de 200 \$US (150 \$US

pour les membres – Voir le tableau des droits, page 8), et est payable pour chaque nouvelle inscription jointe à une lettre d'intention signée. Si le candidat ne réussit aucune des trois tentatives d'examen, il devra attendre un an avant de pouvoir se réinscrire et devra soumettre à nouveau une demande complète et payer les frais exigés.

CONFIDENTIALITÉ

Les renseignements sur les candidats et leurs résultats d'examen sont considérés comme confidentiels. Les études et les rapports relatifs à des candidats ne comporteront aucune information permettant d'identifier un candidat à moins qu'il en ait donné l'autorisation.

DUPLICATA DU RAPPORT DE RÉSULTATS

Les candidats peuvent acheter des duplicatas de leur rapport d'examen au coût de 25 \$US l'unité. Ils doivent soumettre leur demande à l'PSI par écrit. La demande doit comporter le nom du candidat, son numéro d'identification d'examen, son adresse postale, son numéro de téléphone, la date de l'examen et l'examen subi. On doit soumettre la demande à l'PSI et y joindre les droits exigés, payables par mandat-poste ou par chèque. Les duplicatas des résultats sont postés au cours d'une période d'environ deux semaines après réception de la demande et des droits.

POLITIQUE DISCIPLINAIRE DE L'ETCP

Lorsqu'une personne demande la certification ETCP, elle accepte de se soumettre au Code d'éthique et de conduite professionnelle inclus aux présentes ou dans les versions à venir. Si une personne croit qu'un technicien en distribution électrique temporaire de spectacle certifié n'a pas respecté un ou plusieurs articles du Code d'éthique et de conduite professionnelle (page 22), elle peut soumettre une plainte par écrit décrivant les normes violées et les documents d'appui à la plainte. Les plaintes sont traitées dans les 120 jours à compter de la date de leur réception.

POLITIQUE D'APPEL

Dans les 30 jours de la date de l'avis informant un candidat d'une réponse négative (rejet d'une demande d'admission à l'examen ou examen échoué), le candidat peut en appeler de la décision en soumettant une explication écrite de ses raisons de faire opposition à la réponse négative. Tous les documents doivent être soumis par écrit à l'ETCP, 630 Ninth Avenue, Suite 609 New York, New York 10036 USA.

Les candidats recevront un accusé de réception de leur appel par écrit. On les informera ensuite de la décision par écrit, quand elle sera rendue. Tous les appels seront entendus dans les 120 jours à compter de la date de leur réception. Les résultats d'appels ne sont pas communiqués par téléphone.

POLITIQUE DE RÉVISION DE NOTE

Dans les 30 jours suivant la date d'un avis écrit d'échec, un candidat peut demander une révision de la correction de son examen. Des frais d'administration de 25 \$US payables à l'ETCP s'appliquent. On doit soumettre la demande par écrit à l'ETCP, 630 Ninth Avenue, Suite 609 New York, New York 10036 USA

POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT

Étant donné l'environnement évolutif de la technologie dans l'industrie du spectacle, la formation continue et le perfectionnement professionnel sont essentiels. C'est pourquoi, pour conserver sa certification ETCP, un technicien en distribution électrique temporaire doit accumuler 40 crédits de renouvellement en matière de formation continue ou de perfectionnement professionnel OU accumuler 10 crédits de renouvellement en formation continue ou perfectionnement professionnel et se soumettre de nouveau à l'examen de certification, dans les cinq ans suivant la certification initiale. Voir le tableau ci-après. On doit soumettre les documents d'appui de ces crédits pour approbation, avec les droits de renouvellement tous les cinq ans après la date de la certification initiale.

Renouvellement de la certification

Type d'expérience	Crédits de renouvellement	Crédits maximaux
Expérience de travail en distribution électrique temporaire	1 crédit de renouvellement pour chaque période de travail de 40 heures, preuves à l'appui. L'expérience de travail doit être détaillée en fournissant, sans s'y limiter, les dates du travail, le nom du superviseur, les coordonnées de la personne à contacter, l'endroit et le genre de travail.	30
Assistance à des cours de formation reconnus par ETCP	1 crédit de renouvellement par heure de cours (consulter le site http://etcp.esta.org afin d'obtenir des renseignements sur les cours reconnus).	30
Assistance à des cours donnés par des formateurs reconnus par ETCP	1 crédit de renouvellement par heure de cours (consulter le site http://etcp.esta.org afin d'obtenir des renseignements sur les formateurs reconnus).	30
Assistance à des cours de formation non reconnus par ETCP	0,5 crédit de renouvellement par heure de cours (cours reliés directement aux pratiques en électricité, en matière de sécurité ou d'ingénierie).	30
Assistance à des cours donnés par des formateurs non reconnus par ETCP	0,5 crédit de renouvellement par heure de cours (cours reliés directement aux pratiques en électricité, en matière de sécurité ou d'ingénierie).	30
Rédaction de normes en électricité	1 crédit de renouvellement par heure de réunion programmée. (La présence doit être vérifiable par ESTA, IEEE, NECA, NFPA, ou un autre organisme d'élaboration de normes.)	20
Formateur pour des cours reconnus par ETCP ou formateur reconnu par ETCP	1,5 crédit de renouvellement par crédit de cours (consulter le site http://etcp.esta.org afin d'obtenir des renseignements sur les cours reconnus).	30
Formateur pour un cours non reconnu par ETCP ou formateur non reconnu par ETCP	1 crédit de renouvellement par heure de cours (cours reliés directement aux pratiques en électricité, en matière de sécurité ou d'ingénierie).	30
Passation de l'examen ETCP	30 crédits de renouvellement pour une note de passage (on doit passer l'examen avant la date limite).	30

Code d'éthique et de conduite professionnelle des techniciens certifiés ETCP

Les présentes constituent le code d'éthique et les normes professionnelles que doivent observer les détenteurs des documents de certification émis par le conseil de l'organisme Entertainment Technician Certification Program (ETCP). Les personnes certifiées doivent, dans le cours de leurs activités professionnelles, soutenir et faire progresser l'intégrité, l'honneur et le prestige de cette profession en adhérant aux normes énoncées ci-après :

- 1 Accorder la plus haute importance à la sécurité et à la santé des personnes, à la protection de l'environnement et de la propriété dans l'exercice de ses fonctions professionnelles, et mettre en pratique son obligation d'aviser les employeurs, les clients, les employés, les spectateurs et les autorités appropriées de tout danger ou risque inacceptable.
- 2 Conserver une attitude d'honnêteté, d'équité et d'impartialité; agir de façon responsable et intègre. Adhérer à de hauts standards de conduite éthique, en démontrant un souci raisonnable des intérêts du public, des employeurs, des clients, des employés, des collègues et de la profession. Éviter toute conduite ou pratique pouvant jeter le discrédit sur la profession ou décevoir le public.
- 3 N'émettre de commentaires publics que dans une manière objective et respectueuse de la vérité, et seulement lorsqu'ils sont basés sur une pleine connaissance des faits et une compétence en la matière.
- 4 Accepter des mandats seulement lorsque cela est justifié par ses études, sa formation ou son expérience dans les domaines techniques particuliers; accepter la responsabilité de poursuivre son perfectionnement professionnel et d'améliorer sa compétence.
- 5 Éviter toute action susceptible de falsifier ou de constituer une fausse représentation de ses compétences professionnelles. Éviter aussi d'exagérer son rôle ou ses responsabilités quant à la nature de mandats antérieurs ou dans la sollicitation d'un emploi.
- 6 Agir sans parti pris, en matière de religion, d'ethnicité, de sexe, d'âge, de nationalité, de handicap ou d'orientation sexuelle.

De l'information détaillée sur la politique disciplinaire est disponible par écrit auprès de ETCP.

EXPERTS EN LA MATIÈRE

Bob Baxter

Derek Coleman

Pat Enos

Kevin Felton

Lance Hughston, Sr.

Lance Hughston, Jr.

John Lacy

Gregg Lirosi

Billy Peacock

Phil Reilly

Alan Rowe

Steve Terry

Christopher Wren

MEMBRES DU CONSEIL ETCP

MEMBRES D'ORGANISMES

ESTA

Tim Hansen (président du conseil)
directeur des Ventes industrielles, Oasis Stage Werks

Steve Surrat
trésorier, ESTA; et vice-président, chef d'entreprise Texas Scenic

Jules Lauve
président du ESTA et président Theatre Projects

Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma (Aiest)

Brian Lawlor
septième vice-président du conseil de direction général et codirecteur, Stagecraft

Pat White
directeur de l'éducation et de la formation

Alliance of Motion Picture and Television Producers (AMPTP)

Matt Antonucci
vice-président des affaires de production et la sécurité

Institut canadien des technologies scénographiques (ICTS)

Monique Corbeil
coordonnatrice nationale, ICTS

International Association of Venue Managers (IAVM)

Russell Read
directeur des opérations, AT&T Center

InfoComm International

Event Safety Alliance (ESA)

Steve Adelman
directeur, Adelman Law Group, PLLC

TEA

Michael Finney
directeur de la Conception technique, Thinkwell Design & Production

United States Institute for Theatre Technology (USITT)

Joe Aldridge
président désigné, USITT, professeur de théâtre et directeur technique University of Nevada, Las Vegas

Paul Brunner
Secrétaire, USITT; Directeur, Section régionale de l'USITT-Midwest; Professeur associé - Directeur technique; Chef de la technologie de théâtre; Indiana University - Théâtre, art dramatique et danse contemporaine

MEMBRES DU CONSEIL ETCP

MEMBRES D'ENTREPRISES

Broadway Across America

Mark Bumgardner
directeur national, Production et théâtre

Cirque du Soleil / MGM MIRAGE

David Chabira
directeur, Soutien aux spectacles

Peter Thompson
directeur technique, Éclairage et projection

Disney Theatrical Productions

Mark Elliott
directeur, Sécurité d'entreprise

James Garner
directeur, Production physique

Live Nation

Isaac Thompson
directeur de l'exploitation, Susquehanna Center

NBC Universal

Paul Jordan
vice-président, Sécurité des productions

Greg Petruska
directeur, Santé environnementale et sécurité

Production Resource Group

Jere Harris
président du conseil d'administration et chef de l'exploitation

Orestes Mihaly
directeur général, Opérations scéniques

PSAV

Todd Spencer
vice-président, Services mondiaux de gréage

Walt Disney Parks and Resorts

David Miller
Directeur - Services de divertissement

RESPONSABLES - EXPERTS EN LA MATIÈRE

Compétences en gréage

Karen Butler
propriétaire de Suddenly Scenic

Bill Sapsis
président, Sapsis Rigging, Inc.

Steven Ehrenberg
président, Eberg Stage Solutions

Tony Galuppi
directeur national, Gréage, VER Sales

Compétences en électricité

Derek Coleman
directeur national, Services de distribution électrique, PSAV

Alan Rowe
directeur, Sécurité et formation, IATSE, section local 728; président du Comité de l'avancement des métiers, IATSE

Steve Terry
directeur des normes et des relations industrielles de ETC

MEMBRES INDIVIDUELS

Dr. Marilyn Hetzel
professeure et directrice du théâtre au département des Communications, des arts et des sciences, Metropolitan State College of Denver

Kent Jorgensen
représentant en sécurité et en formation, IATSE, section locale 80, et président du Comité de la main-d'œuvre et de la gestion de la sécurité, IATSE

Entertainment Technician Certification Program

630 Ninth Avenue, Suite 609

New York, New York 10036

Téléphone : 212 244-1505 / Télécopieur : 212 244-1502

etcp@esta.org

<http://etcp.esta.org>